

AIDES FINANCIÈRES



# APPRENTIS, LYCÉENS, ÉTUDIANTS



VOUS VENEZ D'OBTENIR VOTRE CAP, VOTRE BAC PRO  
OU TECHNOLOGIQUE, OU BIEN VOTRE BTS



OU BIEN

Vous étiez  
boursier



Vous avez passé  
votre diplôme  
par la voie  
de l'apprentissage  
et vous disposez de  
peu de ressources

arpe

Vous pouvez bénéficier d'une aide  
à la recherche du premier emploi\*  
(ARPE) de 200 euros/mois  
pendant 4 mois

(et de 300 euros / mois pour les diplômés  
de l'enseignement supérieur  
par l'apprentissage)

\* Hors emplois saisonniers

**N'attendez pas ! Laissez votre adresse électronique sur  
[education.gouv.fr/arpe](https://education.gouv.fr/arpe)**

Vous serez tenus informés des modalités pratiques et des conditions  
d'attribution de cette aide dès qu'elle sera mise en place



Pour être accompagnés dans votre démarche,  
rapprochez-vous du conseiller principal d'éducation de votre lycée  
et du directeur de votre centre de formation